



Auch, le 23 AOUT 2016

Monsieur le Ministre,

À plusieurs reprises déjà nous avons attiré votre attention sur la situation critique des éleveurs de bovins viande de notre Département, et sur les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'élevage gersois du fait de la disparition programmée des aides dont il bénéficie au titre des zones défavorisées.

Les études les plus sérieuses - en particulier celle qui nous a été présentée par "CERFRANCE" - démontrent pourtant que la grande majorité de nos élevages se situe là où les conditions de production relèvent clairement de zones défavorisées.

Entre 2013 et 2015 ces éleveurs de bovins viande ont dégagé un revenu moyen qui n'a jamais excédé 4000€ (2014) et qui a même été négatif en 2013.

La PAC actuellement en vigueur devait apporter un rééquilibrage entre les zones défavorisées simples - dont fait partie le Gers - et les zones plus favorables, qui bénéficient notamment des aides de montagne.

Il n'en a hélas rien été et le Gers, vous le savez, se retrouve désormais contributeur net pour un montant de 15M€.

Pour sauver l'élevage gersois et offrir des perspectives aux jeunes agriculteurs, nous soumettons à votre examen attentif une série de dispositions que nous voudrions voir mises en oeuvre le plus rapidement possible :

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
Et de la Forêt
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 PARIS

- maintien du Gers en zone défavorisée simple ;
- création d'une aide complémentaire « zone de handicap » ciblée sur la production de bovins en zone vulnérable et ICHN, d'un montant permettant d'atteindre, avec celle de la zone défavorisée simple, le niveau de l'aide montagne ;
- création d'un tarif « photovoltaïque » spécifique pour les installations réalisées sur les toits des bâtiments des entreprises bovines. Basé sur le même critère que celui retenu lors du versement de l'aide conjoncturelle de 2015, ce tarif permettrait d'apporter une solution économique structurelle à cette zone, et viendrait renforcer la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » pour laquelle tout le Département du Gers a été labellisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ;

Parallèlement à la mise en œuvre de ces mesures urgentes, les producteurs de bovins continueront de se structurer, notamment autour des coopératives travaillant avec l'abattoir d'Auch qui fait actuellement l'objet d'une vaste rénovation.

Souhaitant recueillir votre avis sur notre démarche, et nous tenant à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour tout échange que vous jugeriez utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

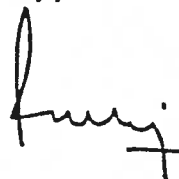
Gisèle BIEMOURET



Députée

Vice Présidente du Département du Gers

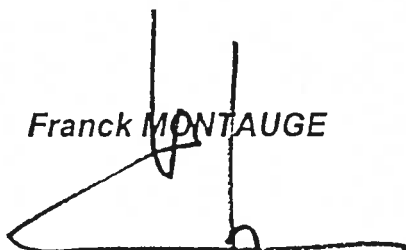
Philippe MARTIN



Député

Président du Département du Gers

Franck MONTAUGE



Sénateur – Maire

Président du Grand Auch Agglomération

Raymond VALL



Sénateur

Maire de Fleurance